



association
régionale
la gruyère

Version provisoire

Le contenu du présent procès-verbal passera pour validation lors de l'Assemblée des délégués du 18 novembre 2026

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES

Procès-verbal n°84
du mercredi 20 mai 2026, à 17 heures 30,
Salle Otavela, 1648 Hauteville

- Présents** : selon listes des présences
- Président** : Bosson Vincent, Préfet de la Gruyère
- Vice-présidence** : Roth Pasquier Marie-France, Vice-présidente de l'ARG, Secteur Ville de Bulle, Conseillère communale, Bulle
- Membres du comité** : Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères
Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens
Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche
Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle
Pharisa Olivier, Secteur Intyamou, Syndic, Bas-Intyamou
Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens
Rime Bernard, Secteur La Jogne, Vice-syndic, Val-de-Charney
- Délégués** : les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétariat régional** : Gobet Nadine, Secrétaire régionale
Anatrà-Luchinger Thérèse, Responsable du Service juridique
Maradan Kim, Assistante de la Secrétaire régionale
Sottas Thérèse, Coordinatrice en aménagement du territoire
- Excusés** : Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
Commune de Bas-Intyamou (- 3 voix)
Commune de Gruyères (- 5 voix)
-

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 83 de l'Assemblée des délégués d'automne du 20 novembre 2025
3. Rapport d'activité 2025 : approbation
4. Comptes 2025
 - 4.1. Présentation des comptes 2025
 - 4.2. Présentation du Rapport de l'organe de révision
 - 4.3. Préavis de la Commission financière
 - 4.4. Approbation des comptes 2025 et décharge aux organes responsables
5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »
 - 5.1. Présentation du Message
 - 5.2. Décision
6. Elections
 - 6.1. Comité de direction 2026-2031
 - 6.2. Commission financière 2026-2031
 - 6.3. Commissions thématiques 2026-2031
7. Approbation des cahiers des charges des commissions thématiques
8. Information sur le fonctionnement de l'ARG
9. Divers

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président ouvre l'Assemblée de printemps de l'Association Régionale la Gruyère et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de direction, Monsieur Dominique Macheret, Membre de la Commission financière, Madame Nadine Gobet, Secrétaire régionale, Madame Thérèse Sottas, Coordinatrice en aménagement du territoire, Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, Juriste de l'ARG et Madame Kim Maradan, assistante de la Secrétaire régionale.

M. le Président salue également les représentants de la presse et les remercie de relayer les débats et décisions, un relai important vers les citoyens de notre région.

M. le Président remercie la Commune de Hauteville de son accueil à la salle Otavela. Il passe la parole à M. Christophe Revaz, Syndic, pour un mot de bienvenue.

M. Revaz prononce quelques mots de bienvenue et relève particulièrement les défis et enjeux auxquels les communes doivent faire face en matière d'aménagement du territoire.

M. le Président remercie M. Revaz de ses mots de bienvenue.

M. le Président propose de nommer 2 scrutateurs :

- M. Bernard Bapst – Syndic de la Commune de Pont-La-Ville
- M. Pascal Lauber – Syndic de la Commune de Morlon

S'agissant du contrôle des présences, **M. le Président** relève la participation de 23 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 118 voix sur 126, celle du président comprise. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

Plusieurs personnes sont excusées mais ne seront pas citées nommément.

La convocation a été envoyée dans le délai statutaire, avec un 2^{ème} envoi en fin de semaine passée concernant les compositions des organes et commissions de l'ARG pour la législature 2026-2031.

La convocation est également parue dans la Feuille officielle.

M. le Président demande si les personnes présentes ont des remarques à formuler quant à l'ordre du jour et à la convocation de cette Assemblée et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 83 de l'Assemblée des délégués d'automne du 20 novembre 2025

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal à la suite de la dernière Assemblée des délégués et ce document a également été joint à la convocation. Il demande si la lecture est demandée ou s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal n°83 de l'Assemblée des délégués du 20 novembre 2025 et remercient le Secrétariat régional pour sa rédaction.

3. Rapport d'activité 2025 : approbation

M. le Président indique que pour l'année 2025, un nouveau visuel du rapport d'activité de l'ARG a été proposé afin de mettre davantage en lumière les principales thématiques abordées durant l'année. Ce nouveau visuel s'inscrit dans une continuité des travaux entrepris l'année dernière, permettant de proposer des contenus (supports de communication, site internet, LinkedIn) mis au goût du jour. A noter que cette refonte du rapport d'activité n'a suscité aucun frais supplémentaire ; les travaux ayant été réalisés à l'interne du secrétariat. Pour ce qui est des éléments financiers figurant dans le rapport d'activité, ces derniers passeront pour validation durant la présente Assemblée (point 4).

M. le Président ouvre la discussion et constate que ce point ne suscite pas de discussion. Il propose de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2025 de l'ARG.

4. Comptes 2025

4.1. Présentation des comptes 2025

M. le Président indique que les comptes 2025 ont été approuvés à l'unanimité par le Comité de direction du 20 avril 2026 et révisés par la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle. Selon la décision de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019, la contribution de fonctionnement est de CHF 9.- par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF et la contribution au Fonds régional d'investissement s'élève à CHF 750'000.-. L'Assemblée des délégués du 21 novembre 2024 a confirmé la contribution de fonctionnement de CHF 9.- par habitant pour l'année 2025. La parole est donnée à Mme Gobet pour la présentation des comptes.

Compte de résultats 2025 :

Comptes de résultats

	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	451'600.83	0.00	476'700.00	0.00	465'406.70	0.00
0110 Assemblée des délégués, Comité, Commissions	28'001.60	0.00	43'800.00	0.00	30'344.10	0.00
0110.3000.00 Jetons de présence *1	17'450.00		30'000.00		19'940.00	
0110.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	0.00		2'000.00		1'058.25	
0110.3054.00 Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	0.00		300.00		207.70	
0110.3102.00 Publications Feuille officielle (FO)	356.90		1'000.00		1'441.25	
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	2'900.00		3'000.00		2'900.00	
0110.3170.00 Frais de déplacement, frais de réception et autres frais	7'294.70		7'500.00		4'796.90	
0220 Services généraux	423'599.23	0.00	432'900.00	0.00	435'062.60	0.00
0220.3010.00 Rémunération Secrétariat régional *2	403'480.90		405'000.00		374'805.95	
0220.3090.00 Formation et perfectionnement	50.00		1'000.00		100.00	
0220.3102.00 Photocopies, impressions *3	3'229.45		7'000.00		5'434.35	
0220.3130.01 Téléphones, affranchissements	392.65		2'000.00		462.30	
0220.3130.02 Cotisations *4	3'500.00		3'500.00		3'700.00	
0220.3130.03 Frais bancaires	142.63		100.00		105.30	
0220.3133.00 Frais d'informatique, internet *5	3'720.45		5'000.00		5'812.10	
0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique *6	8'783.15		9'000.00		8'783.15	
0220.3199.00 Autres charges d'exploitation *7	300.00		300.00		35'859.45	
9 Finances	0.00	13'726.24	0.00	27'000.00	0.00	34'768.94
9610 Intérêts	0.00	13'726.24	0.00	27'000.00	0.00	34'768.94
9610.4400.00 Intérêts des capitaux *8		13'726.24		27'000.00		34'768.94
8 Economie publique	130'514.41	568'389.00	118'300.00	568'000.00	122'730.24	553'368.00
8500 Promotion économique						
8500.3636.01 Participations diverses et dons *9	35'000.00		25'000.00		0.00	
8500.3130.01 Mandats à des tiers *10	51'293.30		80'000.00		53'206.10	
8500.4611.00 Mandat de prestations		15'600.00		16'000.00		15'600.00
8500.4612.00 Contribution des communes *11		552'789.00		552'000.00		537'768.00
8500.3501.01 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement/réserve du compte de fonctionnement *12	44'221.11		13'300.00		69'524.14	
Sous-total	582'115.24	582'115.24	595'000.00	595'000.00	588'136.94	588'136.94

Mme Gobet relève les éléments suivants :

- Les jetons de présence et autres frais y relatifs sont en diminution par rapport au budget 2025. Cela peut être expliqué par le fait que le Comité de direction a eu moins de séance et les trois Commissions thématiques de l'ARG ont débuté leurs travaux en fin d'année 2025, suite à l'approbation du PDR par le Conseil d'Etat en septembre 2025.
- Les frais relatifs aux photocopies et impressions sont en diminution car le secrétariat a numérisé la majorité de ses processus.
- Les frais d'informatique et interne sont des dépenses annuelles pour le site internet et l'application iGruyère (en particulier les frais de maintenance).

- Les intérêts des capitaux ont fortement diminué du fait de la situation actuelle des marchés financiers.
- Le poste "participations diverses et dons" affiche un montant de CHF 35'000.- du fait du soutien accordé à la Fondation du Château de Gruyères (CHF 25'000.-) pour le développement de sa stratégie et à La Gruyère Tourisme (CHF 10'000.-) pour le projet de spot XXL du Grand Tour of Switzerland. Ces montants ont été acceptés sous conditions ; les subventions ne seront donc pas versées tant que ces conditions ne sont pas remplies. Le montant de CHF 35'000.- a été passé en transitoire d'un point de vue comptable.

Mme Gobet indique que le total du compte de résultats se monte à CHF 582'115.24.

Compte d'investissement 2025 :

Comptes d'utilisation des fonds d'investissements

	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique	60'120.00	1'694'221.11	3'140'000.00	1'663'300.00	84'374.95	819'524.14
8500 Promotion économique	60'120.00	1'694'221.11	3'140'000.00	1'663'300.00	84'374.95	819'524.14
8500.5720.02 Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape	150'000.00	0.00	0.00	0.00	49'374.95	
8500.5720.03 Panneaux touristiques sur l'A12	35'000.00	0.00	0.00	0.00	35'000.00	
8500.5720.06 Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *13	80'000.00	0.00	80'000.00	0.00	0.00	
8500.5720.10 Frais pour le stand de présentation de la région au Comptoir de la Singine 2025 *14	60'000.00	60'120.00	60'000.00	0.00	0.00	
8500.5720.11 Participation aux frais d'agrandissement et de rénovation du Musée gruérien *15	3'000'000.00	0.00	3'000'000.00	0.00	0.00	
Origine des fonds						
8500.6720.00 Contributions ordinaires *16		750'000.00		750'000.00		750'000.00
8500.6720.01 Contributions supplémentaires pour les frais de rénovation du Musée gruérien		900'000.00		900'000.00		0.00
8500.4501.02 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *12		44'221.11		13'300.00		69'524.14
Sous-total	60'120.00	1'694'221.11	3'140'000.00	1'663'300.00	84'374.95	819'524.14
Variation des disponibilités	1'634'101.11			1'476'700.00	735'149.19	
Total	3'325'000.00	1'694'221.11	3'140'000.00	3'140'000.00	819'524.14	819'524.14

Mme Gobet relève les éléments suivants :

- Pour les mandats à des tiers, aucun montant ne figure dans les crédits-cadres du compte d'investissement mais l'entier figure dans le compte de fonctionnement. Dès 2026, l'entier des mandats à des tiers figureront dans le compte de fonctionnement.
- Sous la rubrique Promotion économique, un montant de CHF 60'120.- a été dépensé pour le stand de présentation de la Région au Comptoir de la Singine. Un montant de CHF 60'000.- avait été budgété.
- Un montant de CHF 3'000'000.- en faveur de la rénovation du Musée gruérien a été voté en Assemblée des délégués en 2024. Le versement du montant de la contribution en faveur de la Ville de Bulle est prévu en différentes tranches ; la première étant en juin 2026.

Bilan :

	31.12.2025	31.12.2024
1 ACTIF		
10 Patrimoine financier (PF)	6'260'272.60	4'783'700.29
100 Disponibilités et placements à court terme	4'157'086.39	4'386'957.59
1002 Banque	4'157'086.39	4'386'957.59
10020.00 BCF, cpte courant no 11.16.083603-08	2'123'045.95	859'267.50
10020.01 CIC, cpte courant no 05370848.1001	1'034'040.44	27'690.09
10021.04 CIC dépôt à terme no 2560219 (21.10.2024 - 21.10.2025 taux 0.60%)	0.00	1'000'000.00
10021.06 BCF dépôt à terme no 20308 (06.12.2024 - 06.06.2025 taux 0.50%)	0.00	1'000'000.00
10021.07 BCF dépôt à terme no 20309 (06.12.2024 - 08.12.2025 taux 0.50%)	0.00	500'000.00
10021.08 CIC dépôt à terme no 2608218 (06.12.2024 - 06.06.2025 taux 0.65%)	0.00	1'000'000.00
10021.11 CIC dépôt à terme flex (07.10.2025-07.01.2026 taux 0.35%)	500'000.00	0.00
10021.12 CIC dépôt à terme flex (07.10.2025-07.01.2026 taux 0.35%)	500'000.00	0.00
101 Créances	1'365'756.93	394'561.90
1010 Créances résultant de livraisons de prestations envers des tiers	24'947.47	19'669.21
10101.00 Créance résultant de l'impôt anticipé	24'947.47	19'669.21
1011 Comptes courants envers tiers	1'340'809.46	374'892.69
10110.00 C/C Projet Centre sportif *17	1'340'809.46	374'892.69
104 Actifs de régularisation	737'429.28	2'180.80
1041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	737'429.28	2'180.80
10410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *18	737'429.28	2'180.80
14 Patrimoine administratif (PA)	1.00	1.00
1455 Participations aux entreprises privées	1.00	1.00
14550.00 Titres (Espace Gruyère SA - Les Bains de Charmey en Gruyère SA - Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA) *19	1.00	1.00
Total de l'actif	6'260'273.60	4'783'701.29
2 PASSIF		
20 Capitaux de tiers	36'117.45	193'646.25
200 Engagements courants	562.00	191'894.30
2000 Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	562.00	191'894.30
20000.00 Créanciers *20	562.00	191'894.30
204 Passifs de régularisation	35'555.45	1'751.95
2041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	35'555.45	1'751.95
20410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *21	35'555.45	1'751.95
29 Capital propre	6'224'156.15	4'590'055.04
291 Fonds enregistrés sous capital propre	365'421.20	321'200.09
29100.00 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement en connexion avec le Fonds régional d'invest. *12	365'421.20	321'200.09
299 Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	5'858'734.95	4'268'854.95
2990 Résultat annuel	1'589'880.00	665'625.05
29900.00 Résultat annuel *22	1'589'880.00	665'625.05
2999 Résultats cumulés des années précédentes	4'268'854.95	3'603'229.90
29990.00 Dette / Fortune nette *23	4'268'854.95	3'603'229.90
Total du passif	6'260'273.60	4'783'701.29

Mme Gobet relève les éléments suivants :

- L'ARG a payé les factures du Projet Centre sportif depuis l'acceptation du projet par la population et les communes, dans l'attente de l'ouverture d'un compte et d'une ligne de crédit. Ceci est maintenant chose faite : l'entier du montant payé a été remboursé par l'AISG à l'ARG le 26.01.2026.
- La régularisation des charges de biens, services et autres charges d'exploitation concerne les factures pour l'exercice 2025 reçues en 2026 ; c'est-à-dire le soutien pour le développement de la stratégie du Château de Gruyères de CHF 25'000.- et pour le Spot Grand tour of Switzerland de CHF 10'000.-. Ces montants seront versés lorsque les conditions d'octroi seront remplies.
- Le résultat annuel comprend la variation des disponibilités (CHF 1'634'101.11) diminuée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (CHF 44'221.11).

4.2. Présentation du Rapport de l'organe de révision

M. le Président passe la parole à Mme Gobet pour la lecture du Rapport de l'organe de révision.

Mme Gobet indique que l'entier du Rapport figure dans le Powerpoint et est projeté à l'écran. Elle propose de particulièrement s'arrêter sur les éléments suivants :

Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association de communes.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Comité de direction et/ou à la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de direction.

Nous recommandons de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

M. le Président remercie de la lecture de ces éléments et demande si ces derniers suscitent des commentaires. Il constate que ce n'est pas le cas.

4.3. Préavis de la Commission financière

M. le Président passe la parole au représentant de la Commission financière de l'ARG, M. Dominique Macheret, pour la lecture du rapport de la Commission.

M. Macheret indique que la Commission financière de l'ARG s'est réunie le 6 mai 2026 dans les locaux de la FPE. Elle a pris connaissance du rapport de révision émis par la Fiduciaire Ruffieux SA, organe de révision, ainsi que des documents établis par l'ARG. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes 2025 sont tenus correctement et conformément aux statuts, ainsi qu'aux prescriptions légales cantonales. La Commission financière a examiné le compte de

résultats de l'ARG, qui se solde par un montant de CHF 44'221.11 en faveur du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement. Ce montant est viré au Fonds régional d'investissements. Alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 13'300.00, les comptes bouclent sur un bénéfice de CHF 44'221.11. La position « Jetons de présence » enregistre des dépenses pour CHF 17'450.-, alors qu'un montant de CHF 30'000.- avait été porté au budget. Cette différence provient de travaux de commissions qui n'ont pas eu lieu ainsi que de la décision de l'ARG de ne rémunérer que les présidents de commission, les vacations des autres membres étant prises en charge par leur propre commune. Le rendement des placements financiers a été moins bon que celui escompté en raison de l'évolution des marchés financiers. Le poste « Participations diverses et dons » se monte à CHF 35'000.-, conformément à la décision du Comité d'attribuer un don de CHF 25'000.- en faveur de la Fondation du Château de Gruyères ainsi qu'un montant de CHF 10'000.- en faveur de La Gruyère Tourisme pour le spot « Grand Tour of Switzerland ». Ces montants n'ont pas encore été versés et sont soumis à certaines conditions. Ils ont été comptabilisés en passifs transitoires au bilan au 31 décembre 2025. La position « Mandats de tiers » s'est révélée inférieure au montant porté au budget en raison des priorités fixées par le Comité ainsi que de l'avancement de différents dossiers. La charge principale reste la rémunération du Secrétariat régional, à hauteur de CHF 403'480.-, conformément au budget. Les autres variations, de minime importance, ont été passées en revue et expliquées par Mme Gobet, Secrétaire régionale. Le Fonds régional d'investissements enregistre, quant à lui, une variation de disponibilités de CHF 1'598'880.-. L'addition du montant de CHF 44'221.11 (compte de résultats) et de CHF 1'598'880.- (Fonds régional d'investissements), soit CHF 1'634'101.11, correspond à l'augmentation des capitaux propres, lesquels se montent à CHF 6'224'156.15 au 31 décembre 2025. La Commission financière recommande aux délégués de bien vouloir approuver les comptes 2025 de l'ARG tels que présentés et d'en donner décharge à son Comité.

4.4. Approbation des comptes 2025 et décharge aux organes responsables

M. le Président demande si la parole est demandée sur les documents qui viennent d'être présentés et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2025 de l'ARG et donne décharge aux organes responsables.

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »

5.1. Présentation du Message

M. le Président indique que les délégués ont reçu le Message présentant en détail la demande de financement via le Fonds régional d'investissement pour le projet « Berra 2030 » ; il est proposé de passer en revue les éléments principaux du Message. Le Grand Conseil prévoit de soumettre un Décret de loi d'ici l'automne 2026. Ce Décret regroupera l'ensemble des demandes pour les Remontées mécaniques du canton de Fribourg, à savoir le projet de la Société des Remontées mécaniques La Berra SA et le projet de la Société Kaisereggbahnen Schwarzsee AG.

M. le Président donne un rappel du mécanisme de financement et relève que le funiculaire de Moléson et la télécabine de Charmey avaient bénéficié d'une aide de la Région à hauteur de 28% en 1998. Puis, en 2008, l'Assemblée des délégués avait accepté que l'ARG participe au financement de cinq projets de remontées mécaniques à Jaun, Moléson, Charmey et La Berra, à hauteur de 25% des coûts d'investissement. La présente demande formulée par La Berra se base sur la nouvelle Loi sur le tourisme (LT) entrée en vigueur au 1er janvier 2022, et s'inscrit dans la continuité du mécanisme présenté ci-dessus et retenu par l'ARG pour les projets de remontées mécaniques. Ce projet est éligible au chapitre 4.4 LT (article 51 et suivants) qui concerne l'aide aux projets d'importance cantonale :

Activités	Coûts TTC	Participation de l'Etat (49%)	Participation de la Région (25%)
Station intermédiaire	CHF 6'300'000.-	CHF 3'087'000.-	CHF 1'575'000.-
Etude télémixte	CHF 750'000.-	CHF 367'500.-	CHF 187'500.-
Téléski école	CHF 486'000.-	CHF 238'140.-	CHF 121'500.-
Phase d'étude téléski	CHF 85'000.-	CHF 41'650.-	CHF 21'250.-
Totaux	CHF 7'621'000.-	CHF 3'734'290.-	CHF 1'905'250.-

En référence à l'article 52 LT, l'aide aux projets d'importance cantonale est conditionnée à la participation financière de la ou des collectivités régionales et communes des régions dans lesquelles le ou les équipements projetés sont ou seront implantés. Elle se monte au double de la participation de la ou des collectivités régionales et communes concernées, mais au maximum 49 % des investissements totaux.

M. le Président indique que la demande de soutien financier auprès de l'ARG concerne en particulier les deux éléments suivants :

1. Projet 4 saisons (remontées mécaniques)

Ce projet est éligible au chapitre 4.4 LT (article 51 et suivants) qui concerne l'aide aux projets d'importance cantonale :

Activités	Coûts TTC	Participation de l'Etat (49%)	Participation de la Région (25%)
Station intermédiaire	CHF 6'300'000.-	CHF 3'087'000.-	CHF 1'575'000.-
Etude télémixte	CHF 750'000.-	CHF 367'500.-	CHF 187'500.-
Téléski école	CHF 486'000.-	CHF 238'140.-	CHF 121'500.-
Phase d'étude téléski	CHF 85'000.-	CHF 41'650.-	CHF 21'250.-
Totaux	CHF 7'621'000.-	CHF 3'734'290.-	CHF 1'905'250.-

En référence à l'article 52 LT, l'aide aux projets d'importance cantonale est conditionnée à la participation financière de la ou des collectivités régionales et communes des régions dans lesquelles le ou les équipements projetés sont ou seront implantés. Elle se monte au double de la participation de la ou des collectivités régionales et communes concernées, mais au maximum 49 % des investissements totaux.

2. Projet Parcours VTT e-bike

Ce projet doit encore faire l'objet d'une décision du Fonds d'équipement touristique (FET) qui doit déterminer si le projet est considéré de faible ampleur (chapitre 4.2 LT – article 47 et suivants) ou d'importance cantonale (chapitre 4.4 LT – article 51 et suivants), ceci afin de définir le taux de subventionnement du projet au niveau du canton :

Activités	Coûts TTC	Participation de l'Etat (49%)	Participation de la Région (25%)
Intégration Fride	CHF 20'000.-	CHF 9'800.-	CHF 5'000.-
7 pistes de descente	CHF 2'523'000.-	CHF 1'236'270.-	CHF 630'750.-
3 Trail center	CHF 266'000.-	CHF 130'340.-	CHF 66'500.-
1 Dual Slalom	CHF 95'000.-	CHF 46'550.-	CHF 23'750.-
1 Pumptrack	CHF 82'000.-	CHF 40'180.-	CHF 20'500.-
Totaux	CHF 2'986'000.-	CHF 1'463'140.-	CHF 746'500.-

La décision du FET sur le taux de subventionnement n'aura pas d'incidence sur le montant de la participation de la Région ; la différence devant être prise en charge par la Société d'exploitation.

M. le Président relève que la contribution de la Région s'élève donc à un maximum de CHF 2'651'750.-, prélevés dans le Fonds régional d'investissement :

Projet	Montant
4 saisons	CHF 1'905'250.-
Parcours VTT e-bike	CHF 746'500.-
Total (maximum)	CHF 2'651'750.-

Concernant la clé de répartition du financement de l'ARG, **M. le Président** relève que les 25% de la contribution régionale (détaillée ci-dessus) sont répartis sur la base de la clé de répartition habituelle, à savoir 70% prélevés dans le Fonds régional d'investissement, 20% à charge de la commune-siège et 10% financés par toutes les communes de La Gruyère.

La Commune de La Roche a d'ores et déjà accepté sa contribution financière en tant que commune-siège, en Assemblée communale le 11 décembre 2025.

Clé de répartition				
Projet	Montant total	Fonds régional d'investissement 70%	Commune-siège (La Roche) 20%	Toutes les communes de La Gruyère 10%
4 saisons	CHF 1'905'250.-	CHF 1'333'675.-	CHF 381'050.-	CHF 190'525.-
Parcours VTT e-bike	CHF 746'500.-	CHF 522'550.-	CHF 149'300.-	CHF 74'650.-
Total (maximum)	CHF 2'651'750.-	CHF 1'856'225.-	CHF 530'350.-	CHF 265'175.-

M. le Président indique que le Comité de direction propose de répartir la participation régionale de CHF 2'651'750.- de la manière suivante :

- 70% prélevés dans le Fonds régional d'investissement, soit CHF 1'856'225.- (art. 26 des statuts) ;
- 20% à charge de la commune-siège, soit CHF 530'350.- à charge de la Commune de La Roche (art. 33 des statuts) ;
- 10% à charge des communes intéressées, à savoir toutes les Communes de la Gruyère, soit CHF 265'175.- (art. 33 des statuts).

M. le Président demande si les éléments présentés suscitent des questions et constate que ce n'est pas le cas.

5.2. Décision

M. le Président propose de passer au vote quant au préavis du Comité de direction concernant la demande d'aide financière pour le projet « Berra 2030 » ; la décision de l'Assemblée portant sur un soutien total de CHF 2'651'750.-, réparti selon la clé habituelle présentée.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le soutien financier de l'ARG en faveur du projet « Berra 2030 » à hauteur de CHF 2'651'750.-, réparti selon la clé habituelle présentée.

6. Elections

M. le Président indique que les délégués ont reçu, en 2ème envoi de la convocation, un document récapitulant les répartitions proposées pour la nouvelle législature 2026-2031. Au mois de mars 2026 ont eu lieu les élections communales qui ont désigné les élus pour la nouvelle période 2026-2031. Les communes ont dû composer leurs Conseils communaux et les secteurs ont désigné leurs représentants au sein du Comité de direction, conformément aux statuts de l'ARG.

Avant d'accueillir les nouveaux membres, **M. le Président** souhaite prendre congé des personnes qui quittent leur fonction au sein du comité soit :

- M. Jean-Pierre Doutaz, Représentant du Secteur Centre
- M. Bertrand Gaillard, Représentant du Secteur Rive droite
- M. Jacques Morand, Représentant du Secteur Ville de Bulle
- M. Noam Rey, Représentant du Secteur La Sionge
- M. Bernard Rime, Représentant du Secteur La Jogne
- M. Nicolas Wyssmueller, Représentant du Secteur Ville de Bulle

Tous les six méritent de chaleureux remerciements pour leur engagement au service de l'ARG et pour leur travail dans diverses commissions. La participation au Comité est synonyme de beaucoup d'engagement. Au nom des délégués et au nom des 25 communes de la Gruyère, **M. le Président** les remercie de l'excellente collaboration et leur souhaite plein succès dans leurs futures activités. En guise de remerciements, ils recevront, au nom de l'ARG, un bon Kariyon, valable sur l'ensemble du canton de Fribourg.

L'Assemblée applaudit les membres du Comité sortants.

6.1. Comité de direction 2026-2031

M. le Président indique que pour la nouvelle législature 2026-2031, l'élection du Comité de direction s'effectuera en trois temps :

1. Un vote pour la composition générale du Comité de direction 2026 – 2031
2. Un vote pour la Présidence du Comité de direction 2026 – 2031
3. Un vote pour la Vice-Présidence du Comité de direction 2026-2031

M. le Président présente la composition du Comité de direction proposée pour la législature 2026-2031 :

Membres	Fonctions
Bosson Vincent	Préfet et Président de l'ARG
Baechler Stéphane	Syndic de Sâles Représentant du Secteur La Sionge
Bapst Bernard	Syndic de Pont-la-Ville Représentant du Secteur Rive droite
Cretton Claude	Syndic de Broc Représentant du Secteur Centre
Fragnière Dufour Myriam	Syndique de Marsens Représentante du Secteur Rive gauche
Moret Sophie	Vice-Syndique de Val-de-Charmey Représentante du Secteur La Jogne
Pasquier Maxime	Syndic de Bulle Représentant du Secteur Ville de Bulle
Pharisa Olivier	Syndic de Bas-Intyamon Représentant du Secteur L'Intyamon
Roth Pasquier Marie-France	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle – Vice-présidente de l'ARG
Zermatten Estelle	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle

M. le Président demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité les membres du Comité de direction 2026-2031 de l'ARG et le manifestent par acclamation.

M. le Président passe ensuite à l'élection de la Présidence. Conformément aux statuts de l'ARG et en sa qualité de Préfet, **M. le Président** propose sa candidature à la présidence. Il demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité M. Vincent Bosson, Préfet, à la fonction de Président de l'ARG pour la législature 2026-2031 et le manifestent par acclamation.

M. le Président remercie les délégués de leur confiance.

M. le Président passe ensuite à l'élection de la Vice-présidence. Dans la continuité de la précédente législature, il est proposé de reconduire le mandat de Mme Roth Pasquier à la fonction de Vice-présidente de l'ARG. Il demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité Mme Marie-France Roth Pasquier à la Vice-présidence de l'ARG pour la législature 2026-2031 et le manifestent par acclamation.

6.2. Commission financière 2026-2031

M. le Président passe à l'élection de la Commission financière pour la législature 2026-2031. Il remercie les membres de la Commission financière pour la période 2021-2026 qui ont effectué un travail de qualité et les remercie de leur implication. Les statuts de l'ARG mentionnent que la Commission financière doit comprendre au minimum 3 membres.

M. le Président présente la composition à 5 membres de la Commission financière pour la législature 2026-2031 :

Membres	Communes
Bertschy Cédric	Commune de Châtel-sur-Montsalvens
Bovigny Claude	Commune de Vaulruz
Duchesneau Mélanie	Commune de Pont-en-Ogoz
Guisan Sébastien	Commune de Botterens
Mooser François	Commune de Bulle

M. le Président demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité les 5 membres de la Commission financière 2026-2031 de l'ARG et le manifestent par acclamation.

6.3. Commissions thématiques 2026-2031

M. le Président passe à l'élection des Commissions thématiques pour la législature 2026-2031. Elles sont au nombre de trois :

- Commission Aménagement du territoire
- Commission Tourisme et Patrimoine
- Commission Transports et Energie

Il remercie les membres des trois Commissions pour la période 2021-2026 qui ont effectué les premières réflexions suite à l'approbation du PDR en septembre 2025. La composition de ces Commissions thématiques se base sur les statuts de l'ARG et le Plan directeur Régional (PDR).

M. le Président présente en un bloc les compositions des trois Commissions :

Commission Aménagement du territoire	
Membres	Fonctions
Fragnière Dufour Myriam	Présidente
Doutaz Jean-Pierre	Syndic de Gruyères Représentant du Secteur Centre et de la zone d'activité régionale d'En Trême
Dunand Guy	Conseiller communal de Vaulruz Représentant de la zone d'activité régionale de Vaulruz
Gremaud Laurent	Syndic de Echarlens Représentant du Secteur Rive gauche et de la zone d'activité locale
Kolly Gabriel	Syndic de Corbières Représentant du Secteur Rive droite
Mooser Jochen	Syndic de Jaun Représentant du Secteur La Jogne
Seydoux Cédric	Vice-Syndic de Vuadens Représentant du Secteur La Sionge et de la zone d'activité régionale et stratégique cantonale de Vuadens
Zermatten Estelle	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle et de la zone d'activité stratégique cantonale

Commission Tourisme et Patrimoine	
Membres	Fonctions
A définir	Présidence ¹
Barras Géraldine	Syndique de Pont-en-Ogoz Représentante du Secteur Rive gauche
Benninger Marc-Olivier	Vice-Syndic de Grandvillard Représentant du Secteur Intyamon
Clerc Alexandra	Syndique de Vuadens Représentante du Secteur La Sionge
Doutaz Marie-Angèle	Conseillère communale de Gruyères Représentante du Secteur Centre
Gaillard Bertrand	Syndic de La Roche Représentant du Secteur Rive droite
Moret Sophie	Vice-Syndique de Val-de-Charmey Représentante du Secteur La Jogne
Pasquier Maxime	Syndic de Bulle Représentant du Secteur Ville de Bulle

Commission Transports et Energie	
Membres	Fonctions
Roth Pasquier Marie-France	Présidente
Bugnard David	Conseiller communal de Val-de-Charmey Représentant du Secteur La Jogne
Gavallet Timon	Conseiller communal de Broc Représentant du Secteur Centre
Guillet Sabine	Vice-Syndique de Riaz Représentante du Secteur Rive gauche
Pharisa Olivier	Syndic de Bas-Intyamon Représentant du Secteur Intyamon
Pasquier Ella	Conseillère communale de Sâles Représentante du Secteur La Sionge
Sottas Valérie	Conseillère communale de Hauteville Représentante du Secteur Rive droite

¹ A définir en séance de Comité de direction le 1^{er} juillet 2026

M. le Président demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité les membres des Commissions thématiques 2026-2031 de l'ARG (Aménagement du territoire, Tourisme & Patrimoine et Transports & Energie) et le manifestent par acclamation.

7. Approbation des cahiers des charges des commissions thématiques

M. le Président relève que comme annoncé lors de l'Assemblée des délégués de novembre 2025, le travail des Commissions thématiques a débuté dès l'automne dernier, suite à l'approbation du PDR. L'ARG dispose de trois Commissions thématiques dont l'une des missions principales est d'accompagner la mise en œuvre du PDR :

- Commission Aménagement du territoire
- Commission Tourisme et Patrimoine
- Commission Transports et Energie

Une des première tâche a consisté à l'élaboration de leur cahier des charges respectifs qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il s'agit en effet d'une exigence des Statuts de l'ARG. **M. le Président** passe la parole à Mme Thérèse Sottas pour les détails relatifs à leur élaboration et leur contenu.

Mme Sottas indique qu'un cahier des charges a été élaboré pour chacune des trois Commissions, comprenant une base commune. Après discussion au niveau du secrétariat de l'ARG et dans les Commissions, une proposition formelle a été faite au Comité de l'ARG. Il s'agit donc d'un processus itératif permettant aujourd'hui de soumettre les versions finales à l'approbation de l'Assemblée. Au niveau du contenu, les cahiers des charges des trois Commissions émanent du PDR et disposent de la même structure de base comme indiqué auparavant. Ils comprennent ensuite des tâches et objectifs spécifiques à chaque Commission, en lien avec les mesures et actions du PDR. Les exemples de thèmes suivants sont donnés :

- Commission Aménagement du territoire – Mesure M04 du PDR : la gestion des zones d'activités et des quotas réservés aux entreprises est un dossier stratégique car il traite notamment des demandes d'extensions des zones d'activités ; il est rappelé que les zones d'activités et en particulier des quotas régionaux appartiennent en quelque sorte à l'ensemble des communes. Il est donc important d'être attentif à son utilisation qui doit correspondre à la stratégie régionale des zones d'activités définie dans le PDR.
- Commissions Tourisme & Patrimoine et Transports & Energie – Mesure M10 du PDR : la thématique du stationnement est importante et demande une coordination fine entre les différents acteurs. Dans ce dossier, l'harmonisation des usages et des pratiques est visée, tout en évitant que des problématiques se déplacent lorsque des mesures sont prises au niveau local.

Mme Sottas indique que les Commissions peuvent également se voir attribuer des objectifs supplémentaires attribués par le Comité de direction. Les exemples suivants sont donnés :

- Commission Tourisme & Patrimoine et Transports & Energie : dossier des Rives du lac comprenant des enjeux d'accès, de stationnement, d'infrastructures d'accueil, de protection des rives, de gestion des déchets, etc.
- Commission Transports et Energie : dossier du Covoiturage. Certains leviers ont d'ores et déjà été identifiés (plans de mobilité des entreprises, places de parking réservées aux covoitureurs, etc.). Une collaboration autour de cette thématique a été initiée avec la COREB (Région de la Broye).

Mme Sottas indique que la dernière partie des cahiers des charges mentionne les rôles et responsabilités de chacun (membres, présidence, secrétariat), avec notamment la priorisation des sujets, les recommandations/préavis, la préparation des informations de base, etc. La mesure 13 du PDR mentionne les compositions des Commissions. Il est important d'avoir une certaine flexibilité pour garantir un fonctionnement pragmatique. Les commissions ne disposent pas de compétences décisionnelles, elles endossent donc plutôt un rôle de « supervision » de la mise en œuvre du PDR, plutôt qu'une responsabilité en tant que telle.

Mme Sottas indique finalement que le Comité de direction a préavisé favorablement et à l'unanimité ces trois cahiers des charges lors de sa séance du 20 avril 2026.

M. le Président remercie Mme Sottas de ces informations et demande à l'Assemblée si ces éléments suscitent des questions. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les cahiers des charges des Commissions thématiques : Aménagement du territoire, Tourisme & Patrimoine et Transports & Energie.

8. Information sur le fonctionnement de l'ARG

M. le Président indique qu'en amont des répartitions au sein des Associations régionales, toutes les communes ont reçu de la Préfecture un descriptif des différentes Associations régionales permettant de disposer d'informations globales sur leur fonctionnement. Ce descriptif a été annexé aux documents de séance de la présente Assemblée, accompagné d'une fiche technique qui est projetée à l'écran. Les membres nommés ce soir pourront petit à petit s'imprégner de ces éléments. Les nouveaux membres recevront une information lors des premières séances afin qu'ils puissent prendre en main les dossiers et être informés des principaux enjeux.

M. le Président donne au préalable quelques informations :

- Avant chaque Comité, les administrations communales reçoivent pour information l'ordre du jour, leur permettant de prendre connaissance des points qui seront discutés. En cas de questions sur ces éléments, les communes peuvent prendre directement contact avec le/la membre du Comité représentant leur Secteur au sein du Comité de l'ARG. Le secrétariat régional est également à disposition.
- Dans le même ordre d'idée, les administrations communales reçoivent également les procès-verbaux décisionnels des Comités après que ces derniers aient été validés à la séance suivante. L'envoi des ordres du jour et des procès-verbaux avait été demandé par la Conférence des Syndics afin que les informations et les thématiques traitées circulent davantage au sein des communes. Cette manière de faire est maintenant appliquée depuis

plus d'une année ; il ne faut dès lors pas hésiter de contacter le/la membre du Comité en charge du Secteur en cas de questions.

- Le Fonds régional d'investissement, géré par l'ARG et alimenté par l'ensemble des communes, permet de soutenir des projets d'ampleur pour la Région. De 1997 à 2025, l'utilisation effective ou décidée du Fonds s'est élevée à CHF 23'912'387.15.
- Pour cette nouvelle législature, l'ARG se penchera sur l'établissement d'un Règlement d'organisation ainsi que sur l'actualisation de ses statuts afin de faire évoluer le fonctionnement de l'Association et que ce dernier puisse être en phase avec la future nouvelle Loi sur les communes.
- A noter que l'ARG est à différencier de la Conférence des Syndics qui se rencontre régulièrement et qui est convoquée par la Préfecture.

M. le Président présente le Secrétariat régional :

- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.
- Mme Thérèse Sottas, Coordinatrice en aménagement du territoire et particulièrement en charge de la mise en œuvre du Plan directeur Régional (PDR).
- Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, Responsable du service juridique pour les communes. Ce dernier prodigue des conseils juridique écrits ou oraux ainsi que des avis de droit, pour toutes questions juridiques en lien avec les affaires communales. La Préfecture étant autorité de recours, il était important que les communes puissent disposer des conseils juridiques de l'ARG. Mme Anatrà-Luchinger participe également à l'organisation d'une formation qui aura vraisemblablement lieu cet automne, en collaboration l'AFAAC Gruyère (section gruérienne de l'association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale). Cette formation aura comme thème « le cycle de vie d'un-e employé-e au sein de la commune » et permettra d'aborder les différentes étapes du parcours professionnel (engagement, obligation, contrat, réglementation, intégration, suivi, etc.) ; il encourage dès lors ceux qui le souhaitent à s'y inscrire dès que le programme sera connu. Cette formation est dédiée autant aux Conseillers/Conseillères communaux responsables des RH qu'aux collaborateurs/trices communaux affectés à cette tâche.
- Mme Kim Maradan, Assistante de la Secrétaire régionale, en charge des questions administratives de l'Association. La majorité des informations qui vous seront communiquées proviendront de son contact.

9. Divers

M. le Président indique que la Gruyère connaît une forte dynamique démographique et économique. Cela induit plusieurs enjeux notamment en termes de mobilité. Pour ce faire, une étude multimodale sera menée conjointement par le Canton et la Région afin d'analyser les besoins de la Gruyère en termes de mobilité et ceci à l'horizon 2050. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Etablir un concept de mobilité multimodal de la Région venant consolider les planifications à moyen et long terme.
- Identifier les mesures découlant de ce concept à mettre en œuvre à long terme et les porteurs des mesures.
- Fédérer les communes, la Région et l'Etat autour d'une vision partagée du développement de la mobilité pour la région de la Gruyère et des mesures y-relatives.

M. le Président indique que cette étude analysera l'ensemble des modes de déplacement et permettra notamment d'évaluer l'opportunité de créer une nouvelle jonction autoroutière, complète ou partielle. Sur le plan de la planification, un cahier des charges a récemment été établi et les comités stratégiques et techniques sont en cours de constitution. Les conclusions de cette étude multimodale sont attendues en 2027.

M. le Président demande si une personne désire présenter un point dans les divers ou a une communication à faire. Il constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président clôt l'Assemblée des délégués de printemps 2026 et remercie l'ensemble des membres du Comité de direction et le Secrétariat régional. Des remerciements sont également adressés à la Commune de Hauteville pour son accueil et l'organisation de l'apéritif qui suivra. Comme à l'accoutumé, cette Assemblée sera suivie par celle de l'AISG.

L'Assemblée est levée à 18 heures 30.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Annexes :

- Présentation PowerPoint

Bulle, le 26 mai 2026/NGO-kma

Distribution :

- Délégués de l'ARG
- Conseils communaux
- Comité de direction
- Commission financière